



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 20 MAI 2014 -**

DATE DE CONVOCATION : 13 Mai 2014

DATE D’AFFICHAGE : 13 Mai 2014

L’an deux mil quatorze, le vingt mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, DERRIEN Stéphane, GASNIER Gérard, GENEST Dominique, LANGEVIN Patrick, MAHEU Stéphane, PALAIS Alain, SOREAU Jean-Jacques, VALLÉE Joël et Mesdames BOUTELOUP Céline, CURTIS Melinda, LECHAT Sylvie, Karine MONTACLAIR formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame BOUTELOUP Céline

** Approbation des comptes rendus des réunions du conseil municipal du 29 mars et 15 avril*

** Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que la commune est adhérente au Comité National d’Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.*

Il rappelle, à ce sujet, que la commune est représentée par deux délégués.

- *Un délégué, membre du Conseil municipal élu par le Conseil Municipal,*
- *Un délégué représentant le personnel de la collectivité.*

Le mandat de chacun des délégués est égal à la durée du mandat municipal.

En conséquence, le Maire invite les membres du Conseil à désigner en son sein un délégué local des élus ainsi qu’un délégué du personnel.

Le Conseil municipal adopte la candidature de monsieur Dominique GENEST, Maire de la collectivité qui représentera le collège des élus et désigne madame DÉSILE Anita, secrétaire de mairie pour représenter le collège du personnel et correspondante du CNAS.

** Monsieur Le Maire présente au conseil municipal l’esquisse établie par EDF pour le département relative à l’effacement des réseaux de distribution d’électricité.*

- *Le coût de cette opération est estimé par EDF à 80 000 € HT.*
- *Conformément à la décision du Conseil Général du 8 octobre 2001, le reste à financer par la commune est de 30 % du coût HT à confirmer après la réalisation de l'étude d'exécution.*

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique France Télécom ayant informé les collectivités de son désengagement de ce type d'opération, Monsieur le maire informe le conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2001, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunication dans le cadre des opérations de dissimulations du réseau téléphonique aérien existant, le câblage et la dépose du réseau étant assuré par France Télécom et financés par les collectivités.

- *Le coût de cette opération est estimé par France Télécom à 15 000 € HT.*
- *Conformément à la décision du Conseil général du 7 février 2002, le reste à financer par la commune est de 70 % du coût HT à confirmer après la réalisation de l'étude d'exécution.*

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal :

- ▶ **Confirme** que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune ;
- ▶ **Sollicite** l'inscription de ce projet dans le programme départemental arrêté par la commission permanente du Conseil général sur avis du comité des sites, pour une réalisation si possible en mai 2015.
- ▶ **Sollicite** le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude soit 5 700 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.
- ▶ **Accepte** de participer à 30 % du coût des travaux pour l'électricité et à 70 % du coût des travaux pour le réseau téléphonique tel qu'ils seront définis par l'étude d'exécution.
- ▶ **S'engage** à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,
- ▶ **Autorise le Maire** à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- ▶ **Le Conseil municipal** prend note que le coût est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA

** Dans le cadre de la dotation d'équipement pour l'année 2014, le projet susceptible d'être éligible est :*

*** Construction d'un centre technique intercommunal avec la commune de la Quinte.**

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes.

Origine des financements	
Maitre d'ouvrage	28 540 € HT
Fonds Européens	
DETR	37 960 €
FNADT	
Conseil Régional	5 000 €
Conseil Général	
Autre collectivité	
Autre public	
FST	55 000 €
TOTAL	126 500 € HT

Le conseil :

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR 2014
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année 2014
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

** Tour de garde Européennes 25 Mai*

TOURS DE GARDE EUROPEENNES 25 MAI 2014	
Horaires	Personnes
8h00 à 10 h30	LECHAT Sylvie - SOREAU Jean Jacques - DELHOMMEAU Denis
10H30 à 13h00	BOUTELOUP Céline - LANGEVIN Patrick- - PALAIS Alain
13h00 à 15,30	GENEST Célia - GENEST Dominique - DERRIEN Stéphane
15h30 à 18h00	DERRIEN Stéphane - LECHAT Sylvie - GASNIER Gérard

** Le Conseil municipal,*

• Vu le Code général des collectivités territoriales,

• Vu l'état du titre irrécouvrable transmis par Monsieur le Trésorier de Conlie pour lequel il demande l'allocation en non valeur et dont le montant s'élève à 11.94€.

Après en avoir délibéré,

Admet en non-valeur ce titre de recette émis pour les 3 repas cantine le 19 Avril 2013 dont le montant s'élève à 11.94€

* Questions diverses

- Proposition d'un régisseur suppléant pour la régie cantine : désignation de Madame LECUREUIL Magali.
- PLU : Réception des remarques des services de l'état : Avis favorable du Conseil Général services voies et réseaux et de la CDCEA avec des réserves à prendre en compte lors du projet final.
- Répartition de l'aide à la voirie communale : Subvention à la hauteur de 21.4% des travaux de la part du Conseil général.
- Suite à la demande d'un habitant de la commune pour un nouvel arrêt de car scolaire, la réponse du Conseil Général est négative car le circuit de ramassage scolaire ne passe pas par cet axe.
- Problème de haie privée sur la D28, copie en mairie du courrier adressé aux propriétaires par le Conseil Général leur ordonnant de la tailler sous peine dans le cas contraire de pénalités.
- Nous rappelons que le dépôt pour les déchets vert est ouvert par les employés communaux dans la semaine donc suivant la saison de 8h00 à 16h50 ou 8h30 à 16h25 .
- Une demande que soit refait les fossés sur la commune est demandée mais il serait judicieux d'attendre que les passages de véhicules lourds liés à la LGV soient présents.

Dates :

Comité de suivi LGV 6 Juin

ATESART : AG le 5 juin 15h00

Réunion avec le trésorerie de Conlie pour explications des finances dans une commune 18 juin 17h00

Commission Communication 5 juin 20h30

Commission Bâtiments 27 mai 20h30

Commission lien avec associations 3 juin 20h30

Commission Environnement 23 juin 20h30

Conseil Municipal prévu initialement le 18 juin reporté au 20 juin pour les élections des délégués des conseils municipaux pour les sénatoriales de septembre.